



SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU CONSEIL RÉGIONAL DU DISTRICT DE NYON

Procès-verbal

Mercredi 25 juin 2014 à 19h00

Salle de spectacle de Founex

La séance du Conseil Intercommunal du Conseil régional du district de Nyon est ouverte à 19h10 par Monsieur Eric Hermann, Président. Il procède aux salutations d'usage des déléguées, des délégués, des membres du CODIR et des représentants de la presse et leur souhaite la bienvenue. Il adresse ses remerciements à la commune de Founex qui accueille cette assemblée du Conseil Intercommunal.

1) Présences

Les cartons de vote ayant été distribués, M. le Président informe que 36 communes sont présentes et que 56 délégué-e-s représentent un total de 82 voix.

Il informe que les Municipalités de Bogis-Bossey, Chavannes-des-Bois, Coinsins, Commugny, Eysins, Longirod, Signy-Avenex et St-George se sont excusées, de même que Mmes I. Naville, G. Genoud, Ch. Maurer, C. Monnard et S. Baltzer, ainsi que MM. A. Nicolas, J. Favre, J.-C. Trotti, E. Charlot-Valdieu, D. Richard, M. Girardet, J. Carpentier, D. Kessi, M. Gay, R. Joly, Ch. Muller et R. Lecoultre.

L'Assemblée peut valablement délibérer dans la mesure où le quorum est atteint.

2) Adoption de l'ordre du jour

M. le Président demande si l'ordre du jour présenté convient à tous.

M. C. Uldry regrette fortement que les rapports des commissions soient arrivés si tardivement, ce qui a empêché les délégués d'en référer à leur Municipalité respective. Il souhaite que le Conseil Intercommunal ne fonctionne pas de cette manière et qu'à l'avenir les délais soient respectés.

M. P. Buchs renchérit en se plaignant de l'arrivée tardive des rapports ce qui empêche effectivement d'être efficace pour la préparation de la séance.

M. le Président profite de ces interventions pour demander aux membres de commissions nommés de se réunir le soir même de l'Assemblée afin de fixer une date avec le CODIR. Il rappelle que le Bureau ne peut envoyer les rapports dans les temps impartis s'il les reçoit tardivement. Il confirme par ailleurs que cette situation n'est pas confortable.

Mme L. Bermejo Dubois trouve qu'il y a trop de points à l'ordre du jour, surtout que, sur proposition du Président, les rapports seront lus dans leur intégralité. Elle demande donc que l'ordre du jour soit raccourci.

M. le Président lui affirme qu'il a l'habitude d'aller très vite dans la gestion des séances et qu'il s'y appliquera également ce jour.

M. G. Cretegnny précise que les préavis sont scrupuleusement envoyés sept semaines avant la date de la séance au Bureau ce qui permet que dans les trois semaines qui suivent les commissions

doivent pouvoir se réunir. Par la suite, une semaine est prévue pour la rédaction des rapports, ce qui permet de donner trois semaines aux Municipalités pour prendre connaissance des différents documents. Il demande également aux personnes nommées dans une commission de prendre rendez-vous à la fin de la séance avec les membres du CODIR concernés.

L'ordre du jour est **adopté par 46 oui et 36 abstentions**

3) **Communications du Bureau du Conseil Intercommunal**

M. le Président fait lecture :

- de la démission de M. Ch. Muller du CI du CR puisqu'il quitte ses fonctions politiques au sein de l'Exécutif de la Commune de Perroy. Il précise qu'il se retire donc de la Commission de Gestion et des Finances et également de celle de la mobilité. A ce sujet, il précise que deux personnes sont intéressées par ce mandat, à savoir Mme C. Maurer de Mont-sur-Rolle et M. Cardello de Perroy.
- de la démission de M. A. Nicolas de la Commission de Gestion et des Finances,
- du courrier de la Commune de Prangins qui retire la candidature de M. C. Perret au CODIR,
- du courrier de M. D. Rossellat qui s'excuse de son absence étant à Manaus.

4) **Communications du Comité de Direction (CODIR)**

M. le Président passe la parole M. G. Creteigny, qui annonce les diverses interventions des membres du CODIR.

M. J.-N. Goël dresse un rapide état des lieux des travaux du PDRN en rappelant que le PDR stratégique a été validé par 46 communes en 2011 et que le volet opérationnel doit maintenant être validé par les exécutifs. Passablement de communes ont déjà fait part de leurs remarques et une synthèse est en train d'être effectuée. Il rappelle qu'il n'y a pas d'engagement sur le plan financier, ce mode étant encore à définir, mais qu'il est prévu par la LAT. Le PDRN donne une vision régionale et définit un programme d'actions, sachant que tout report entraînerait un retard de plusieurs années.. M. Goël présente encore le calendrier et les validations respectives de ces deux documents.

M. P. Stampfli rapporte sur le forum Mobilis et des remarques des communes à ce sujet en précisant qu'une demande de rencontre entre Mobilis et le Conseil Régional est en cours dans la mesure où lors du Forum, les trois représentants n'ont pas pu répondre aux questions. Concernant le concept régional P+R, M. Stampfli relève que plusieurs Exécutifs étaient présents lors de la rencontre du mois de juin. Un questionnaire sera envoyé à toutes les communes et il est fortement souhaité qu'elles y répondent. Par la suite, une synthèse sera établie et la phase opérationnelle pourra démarrer en octobre 2014.

M. D. Dumarthey s'exprime sur le fonds à l'innovation en précisant qu'il s'adresse aux entreprises du district, que cet appui se fait avec le Canton et que la remise des dossiers est fixée au 31 octobre 2014. Concernant le répertoire des entreprises, une mise à jour a été amorcée en 2014 pour les entreprises de Nyon et Rolle. Plus de 2'400 questionnaires ont été envoyés et un retour de près de 40 % a pu être enregistré. Actuellement 5'127 entreprises sont recensées dans le district.

M. G. Produit annonce que le répertoire des sociétés sportives est en ligne de même que la liste des infrastructures sportives. Concernant cette liste, il est à constater que seules 45 % des sociétés ont répondu. Pour les infrastructures sportives, M. Produit précise que ce répertoire est également en ligne depuis mai 2014. D'autre part, il rappelle le Prix artistique, doté d'un prix de CHF 10'000.-- et qui devra concerner les arts visuels. Il annonce la remise du prix le 12 novembre 2014 à Rolle, conjointement avec la Ville de Nyon et la bourse Jean Knechtli.

M. G. Creteigny revient sur l'application de la LAT et des conférences données par Mme J. de Quattro, Conseillère d'Etat. Il rappelle que la loi va être mise en place très rapidement avec des conséquences probablement assez lourdes pour les communes. Le CODIR s'est interrogé quant aux retombées sur les planifications et les projets au sein du district. D'autre part, les enjeux de la fiscalité des personnes morales seront également des paramètres dont il s'agira de tenir compte

dans le cadre des ressources pour les investissements régionaux. Un écrit a été adressé au Conseil d'Etat à ce sujet et en particulier sur la question des projets régionaux, qui vont susciter un certain nombre de débats, afin de connaître d'éventuelles directives. Concernant la LAT et le calcul des terrains restant à bâtir, un grand remue-ménage aura lieu dans le Canton et donc également dans la région. Il serait donc intéressant que le CODIR puisse obtenir, par les communes, les chiffres qui vont être transmis au SDT, ce qui permettra de voir comment la situation va évoluer et quelles synergies pourraient être mises en place. Cette question est également valable pour les entreprises. Un écrit concernant ces divers points sera adressé prochainement aux communes afin qu'une évaluation puisse être faite, sachant que celle-ci restera strictement au niveau du Conseil Régional et des communes.

5) **Assermentations**

M. le Président constate que toutes les déléguées et tous les délégués présent-e-s ce soir sont assermenté-e-s et il passe donc au point suivant de l'ordre du jour.

6) **Adoption du procès-verbal de la séance du 3 avril 2014 à Le Vaud**

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des commentaires à formuler concernant ce procès-verbal. M. N. Walther relève qu'à la dernière page, le nom de M. Ramuz ne se termine pas par un "s", mais avec un "z". Cette erreur sera corrigée. Dans la mesure où il n'y a pas d'autre remarque, M. le Président demande qui approuve ce procès-verbal.

Le procès-verbal du 3 avril 2014 est **adopté par 68 oui et 14 abstentions**

7) **Election d'un membre du CODIR et assermentation**

M. le Président informe que M. Boris Vetsch, Municipal à Borex, est candidat pour le poste vacant au sein du CODIR. Néanmoins, n'étant pas délégué, mais actuellement suppléant et que la représentante de sa Municipalité étant en vacances, il se présentera lors de la prochaine séance.

8) **Elections statutaires du Conseil Intercommunal**

M. le Président passe aux élections statutaires. Sont élus par acclamations :

Président :	M. Eric Hermann
Vice-président :	M. Serge Schmidt
Scrutatrice et scrutateur :	Mme Valérie Jeanrenaud et M. Jacques Mugnier
Scrutatrices suppléantes :	Mmes Amélie Cherbuin et Françoise Tecon Hebeisen

Commission de Gestion
et des Finances :

M. Christian Graf
M. Frédéric Guilloud
M. Pierre Burnier
M. Jean-Pierre Streit
M. Frédéric Mani

Suppléants pour cette commission :

M. Jean-Pierre Friedli
M. Francis Costiou

9) **Rapport sur l'état d'avancement du groupe de travail "Investissements Régionaux"**

M. le Président passe la parole à M. P.-A. Schmidt qui annonce que la commission s'est réunie à six reprises, en plénière ou en sous-commission depuis la dernière séance du Conseil Intercommunal. Il rappelle que trois sous-commissions traitent du financement à proprement parler, de la sélection des projets et du système de fonctionnement du Conseil Régional. Cette dernière a rendu un rapport que la commission analysera lors d'une prochaine séance plénière. Les deux autres groupes ont également avancés dans leur travaux et les prochaines réunions se feront donc avec tous les membres. Un rapport sur la nature des travaux a été remis à une délégation du CODIR et quelques pistes ont été évoquées. Néanmoins, une séance formelle devrait être agendée prochainement afin que des propositions concrètes puissent être faites et débattues.

10) **Préavis N° 37-2014 : "Contribution de CHF 346'000.- sur le fonds régional TP pour le prolongement d'une année des courses expérimentales de priorité 1"**

M. le Président demande au rapporteur des commissions ad'hoc et de Gestion et des Finances de lire leur rapport.

M. M. Rohrer s'exécute et prie l'assemblée d'adopter ce préavis comme mentionné dans les conclusions de la commission ad'hoc.

M. Ch. Graf annonce, après lecture du rapport, que la Commission de Gestion et des Finances propose d'accepter ce préavis.

M. le Président donne la parole à la salle.

Mme G. Thévoz propose un amendement dans la mesure où une course du samedi soir a disparu de l'horaire et qu'elle manque cruellement, surtout aux jeunes, sachant que c'est la seule ligne qui a été péjorée dans cette importante réorganisation. Cette course est estimée à CHF 7'000.-- et Mme Thévoz irait même jusqu'à demander une course supplémentaire plus tard le soir du samedi. L'amendement soumis s'intitule donc "Ajouter au montant mentionné dans le préavis la somme de CHF 7'000.-- pour financer l'extension au samedi de la course 81370 de la ligne 10813, départ de Coppet 22h35".

Mme C. Gallay confirme qu'effectivement cette course est la seule qui a été supprimée. Ce problème a été discuté au sein de la commission mobilité sachant que c'est une ligne issue de trois autres lignes. Elle laisse cet amendement à l'appréciation de l'assemblée dans la mesure où cette somme est dérisoire par rapport au financement global.

M. E. Cretegnny informe que sa Municipalité s'est penchée sur le rapport de la commission ad'hoc sachant que le même problème se pose à Le Vaud. Elle soutient donc l'amendement dans la mesure où il est important de pouvoir faire remonter les jeunes dans leur commune et ceci également par souci de prévention.

M. D. Collaud a trois remarques à formuler. Au niveau du montant mentionné en regard des CHF 7'000.--, il aimerait quelques précisions et se demande s'il ne faudrait pas s'intéresser à la globalité des courses du soir dans la mesure où passablement de communes pourraient réagir à ce sujet et ceci effectivement dans une optique de prévention. En deuxième lieu, M. Collaud se pose quand même des questions quant à l'investissement important, presque 13 millions, qui est consenti et d'un autre côté sur le peu de remarques formulées, sachant qu'il y a 11 % d'amélioration, mais, qu'on ne sait pas, par exemple, combien d'enfants sont transportés dans le cadre scolaire. Il est important pour lui de pouvoir savoir si la Commission a reçu les pourcentages des usagers enfants-adultes transportés. Pour finir, il relève qu'il n'y a que CHF 3'500.-- inscrits pour la communication ce qu'il ne trouve pas très ambitieux. Il aimerait donc connaître la vision du CODIR à ce sujet.

Mme C. Gallay répond que concernant la communication le montant est très faible mais rappelle qu'un mécanisme, appliqué à tous les projets, octroie des fonds à un pot commun qui est par la suite utilisé pour la communication de manière globale. Pour le comptage, elle précise que des puces sont

installée sur les nouveaux bus qui permettent de compter les passagers, mais il est impossible de savoir si ce sont des élèves ou pas. La question pourrait être posée aux établissements scolaires, mais ceci est très difficile.

M. D. Collaud trouve que pour les 10 millions investis une approche pourrait être faite auprès des écoles pour avoir des résultats plus précis. Pour le thème de la communication il remercie Mme Gallay pour sa réponse, mais se demande s'il ne faudrait pas accorder des montants plus importants pour ce poste au vu de ce qui se passe actuellement sur nos routes engorgées, ce qui permettrait de faire décoller l'utilisation des transports publics.

M. C. Farine demande si l'amendement porte uniquement sur les CHF 7'000.-- pour une course supplémentaire sur Terre-Sainte et si l'intervention de M. Collaud est une motion.

Mme G. Thévoz confirme que c'est pour une course supplémentaire à 22h35 et qu'elle soutient l'intervention de M. Cretegy pour une étude plus complète sur les heures suivantes.

M. D. Collaud précise que c'est une demande qu'il adresse au CODIR et qu'il ne dépose pas de motion.

M. G. Produit est inquiet qu'une somme investie soit mise en parallèle avec un certain pourcentage d'efficacité ou d'augmentation. Si le raisonnement était poussé plus avant, il faudrait attendre d'avoir suffisamment de clients pour développer les infrastructures. Il rappelle que ce transfert modal est extrêmement compliqué. M. Produit est inquiet de ce mode de fonctionnement et pense qu'il va falloir prendre en charge durant un certain nombre d'années des dépenses afin de pouvoir dire si ces investissements ont servi ou pas. Il pense que les jeunes actuels ont déjà choisi ce mode de transport et qu'actuellement, s'ils se déplacent en transports publics, ils le feront également dans leur vie professionnelle. M. Produit trouve un peu réducteur de comparer des pourcentages d'utilisation ou de progrès avec les sommes à investir sachant que l'éducation à l'utilisation des transports en commun prendra du temps. Il se rend également compte que les communes peu desservies aimeraient l'être plus, mais que les communes dans lesquelles ces transports ont été développés aimeraient moins de véhicules dans les parkings périphériques, ce qui est paradoxal.

M. G. Cretegy comprend que M. Produit va dans le même sens que M. Collaud en disant qu'il faut investir et qu'il va donc falloir vérifier si le fonds prévu est suffisant. D'autre part, il revient sur l'amendement en précisant que toute l'analyse se fait en fonction des finances mises à disposition par la Confédération et qui permet de payer une partie des courses utilisées. Néanmoins, si certains trajets ne sont pas suffisamment fréquentés, ils sont tout simplement abandonnés. Il propose d'être prudent, de ne pas demander des courses au coup par coup et qu'une réflexion sur les courses supplémentaires soit menée de manière plus globale.

M. S. Melly soutient l'amendement en informant que cette ligne est très fréquentée et qu'elle répond à un réel besoin.

Mme L. Bermejo demande si la réflexion du CODIR concernera toutes les courses nocturnes.

Mme C. Gallay renvoie au document que toutes les communes ont reçu et propose d'adresser à la commission mobilité les différentes demandes.

M. C. Farine rappelle qu'il s'agit d'une mission du CODIR d'analyser le besoin des courses nocturnes afin de mieux prendre en charge les rentrées des jeunes.

Mme C. Gallay s'engage à mener cette étude.

M. C. Collaud précise à M. Produit que la question est uniquement d'avoir une information sur la communication qui doit être mieux faite et qu'il faut se donner les moyens avec 10 millions qui sont engagés actuellement.

Suite à ces interventions, M. le Président demande qui accepte l'amendement déposé. Celui-ci est accepté à une large majorité.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote.

Le préavis N° 37-2014 est adopté, tel qu'amendé, par 78 oui et 4 abstentions

11) Préavis N° 38-2014 : "Contribution de CHF 95'625.-- pour la participation 2014 aux études et au fonctionnement du Projet d'agglomération du Grand Genève"

M. le Président prie les rapporteurs de la commission ad'hoc et de la commission de Gestion et des Finances de lire leur rapport.

M. F. Cattin propose, au nom de la commission ad'hoc, après lecture du rapport, d'approuver ce préavis.

M. Ch. Graf lit le rapport de sa commission et propose également d'accepter ce préavis, tel que présenté.

M. F. Mani s'est posé la question, avec sa Municipalité et certains conseillers généraux, sur l'efficacité de l'investissement de ce montant et il informe qu'il se prononcera négativement sur ce préavis

M. G. Creteigny est conscient que la période actuelle est un moment difficile avec ce qu'il se passe actuellement à Genève et cette votation très serrée concernant un financement pour un projet sur sol français. Il pense que c'est un épiphénomène dans le cadre de l'Agglomération et tous les partenaires concernés. En terme de gouvernance un moment difficile est vécu et il est souhaitable qu'il passe rapidement. Il rappelle néanmoins le côté positif avec les neufs projets qui ont été entérinés.

M. F. Mani demande si, avec l'introduction de LAT, ces neuf projets validés peuvent être mis en péril et ne pas être mis en exécution.

M. G. Creteigny lui répond que non, mais que ces projets dépendent néanmoins des signatures de la Confédération et sur l'engagement financier de celle-ci, du Canton et de la Région.

M. R. Oppliger rappelle que la Commission de Gestion et Finances propose d'amortir cette somme sur l'année en cours et aimerait savoir si cette idée est acceptée ou s'il faut déposer un amendement.

M. B. Penel le rassure en lui disant que c'est possible, mais que ce point doit être discuté en CODIR.

Plus personne ne demandant la parole, M. le Président procède au vote.

Le préavis N° 38-2014 est accepté par 76 oui, 2 non et 4 abstentions

12) Préavis N° 39-2014 : "Comptes 2013"

M. le Président prie le rapporteur de la commission de Gestion et des Finances de lire son rapport.

M. F. Guilloud propose, après avoir lu le rapport de la commission, d'accepter ce préavis tel que présenté.

M. D. Collaud demande à quoi correspondent les CHF 135'000.-- prélevés par rapport au fonds d'investissements. D'autre part, un montant extrêmement important figure au bilan et il aimerait savoir s'il correspond aux CHF 35.-- prélevés pour les transports et, si oui, s'il y a une partie qui a été utilisée.

M. B. Penel lui répond qu'une partie des CHF 135'00.-- concerne des aides ponctuelles et une autre fait partie des participations financières aux équipements touristiques. Concernant la trésorerie, il s'agit des participations des communes et qu'il n'y aura donc pas de demande d'acompte cette année.

M. le Président procède à la lecture, chapitre par chapitre, des comptes 2013. Ne relevant pas d'autres questions, M. le Président procède au vote.

13) Préavis N° 40-2014 : "Demande de crédit d'investissement de CHF 120'000.- pour la participation du Conseil régional à la mise en œuvre du corridor biologique Vesancy-Versoix"

M. le Président prie les rapporteurs de la commission ad'hoc et de la commission de Gestion et Finances de lire leur rapport.

M. S. Melly propose, au nom de la commission ad'hoc, d'approuver ce préavis, après avoir lu le rapport dans son entier.

M. Ch. Graf, lisant le rapport de la commission, propose, en conclusion, également d'accepter ce préavis tel que présenté.

M. P. Wahlen, membre de la commission ad'hoc, relève que la Commission de Gestion et des Finances suit la proposition du CODIR concernant la durée de l'amortissement de ce montant qui est prévue sur une durée de vingt ans. M. Wahlen pense qu'il faut s'en tenir au règlement en matière d'amortissements et dépose donc l'amendement suivant : "D'imputer le montant total de CHF 120'000.-- au compte d'investissement et de l'amortir en cinq années." D'autre part, il estime que si le compte d'investissement n'est pas suffisamment doté, il faudra s'interroger sur la participation financière des communes membres.

M. B. Penel prend volontiers bonne note et propose de refaire les calculs sur ces délais d'amortissements, tout en relevant que des modifications sur les planifications financières à court terme ont été faites ce soir et qu'il faudra en tenir compte.

M. P. Wahlen maintient son amendement.

Celui-ci est accepté par 34 oui, 21 non et 20 abstentions

M. G. Produit regrette que les débats se soient passés vite et il s'exprime donc à posteriori en pensant qu'il faudra augmenter les cotisations annuelles dans la mesure où le souhait est d'amortir plus rapidement certains objets.

M. F. Cattin n'est pas d'accord dans la mesure où les amortissements ne sont pas des charges monétaires et qu'il n'y aura donc pas d'influence sur les liquidités.

M. C. Uldry affirme que ce n'est pas un respect de vœux de l'organe délibérant, mais bien de la loi sur la comptabilité des communes vaudoises qui est demandé. Le cas échéant, il serait intéressé de connaître l'avis du Préfet.

M. O. Tappy informe, qu'au nom de la commune de La Rippe, il refusera ce préavis, amendé ou non, dans la mesure où la priorité des corridors biologiques ne lui semble pas primordiale alors que d'autres financements de projets ne sont pas forcément acquis.

M. Y. Ravenel, de la Commune de Trélex, détaille certains montants en reprenant les titres du préavis en relevant qu'il y a des sommes conséquentes destinées à la sensibilisation de divers publics et qu'une portion congrue est destinée au projet lui-même. Il aimerait savoir comment le CODIR peut défendre ceci

M. J. Sommer lui demande de mettre en regard le montant de la Région et celui du projet global qui se situe à 12 millions pour le Grand Genève pour des opérations effectuées entre la France et la Suisse, Vaud et Genève et environ cinquante communes. Il y a donc énormément d'actions qui sont entreprises et sur le territoire vaudois, 25 mesures sont prévues pour lesquelles uniquement l'accompagnement et la sensibilisation sont à financer. Sur la somme demandée ce soir, une partie servira pour le corridor Jura-Promenthoux qui est entièrement vaudois et qui ne sera pas soutenu par nos voisins français.

M. Y. Ravenel ne veut pas chipoter mais aimerait savoir ce qu'il faudra annoncer au prochain Conseil communal de sa commune à ce sujet.

M. J. Sommer détaille quelques mesures prévues et rappelle que ces sensibilisations sont nécessaires dans la mesure où un certain nombre de travaux devront être réalisés auprès des personnes concernées territorialement.

M. G. Creteigny encourage l'assemblée à accepter ce préavis en précisant que nous vivons dans une région sous pressions de toutes sortes et que ce volet dédié à la nature est extrêmement intéressant au niveau de la faune qui peut se déplacer du lac au Jura. Financièrement, les constructions nécessaires seront prises en charge par Confédération et Canton et une petite partie revient donc à notre région, notamment au niveau de la communication.

Plus personne ne demandant la parole, M. le Président procède au vote.

Le préavis N° 40-2014, tel qu'amendé, **est accepté par 74 oui, 4 non et 4 abstentions**

14) Préavis N° 41-2014 : "Demande de crédit d'investissement de CHF 996'000.- pour la réalisation de l'aménagement des pistes du massif de la Dôle"

M. le Président prie les rapporteurs de la commission ad'hoc et de la commission de Gestion et des Finances de lire leur rapport.

M. P. Graber propos, après lecture du rapport, d'approuver ce préavis. Il précise qu'une erreur s'est glissée dans le document remis. Dans le préambule, il faut lire "Une demande de permis de construire réalisée en 2013" à la place de "sa mise à l'enquête".

M. P. Burnier lit le rapport de la commission de Gestion et des Finances dont les conclusions proposent d'accepter le préavis.

Mme L. Bermejo Dubois aimerait savoir s'il y a urgence de prendre cette décision au vu du travail qui devra attendre une année et d'autres investissements qui doivent être effectués.

M. D. Dumarthey pense justement que oui dans la mesure où ces investissements permettront d'effectuer les travaux pour la saison 2015-2016 et qu'il y a là un signal fort à donner de la part du Conseil Intercommunal, notamment au Conseil d'administration de Télé-Dôle et aux communes partenaires.

M. D. Collaud rappelle que certaines communes devront passer par un préavis au niveau communal, ce qui prendra du temps. Il faudra néanmoins des précisions afin que ces préavis puissent être étayés de manière solide avec bien plus d'informations au sujet de ces dépenses.

M. D. Dumarthey prend bonne note et confirme que des informations seront données aux communes concernées.

Mme G. Thévoz annonce que sa commune soutien ce préavis et demande au CODIR de soutenir le Conseil d'Administration de Télé-Dôle notamment pour les parkings et le bâtiment d'accueil.

M. F. Cattin aimerait rappeler qu'il est urgent de réaliser ces travaux qui rendront un grand service et encourage à voter ce préavis.

M. R. Oppliger aimerait des précisions de la part de la commission de Gestion et des Finances sur la phrase "... la réflexion pour un financement global et en rapport avec le point concernant l'efficience du projet ...".

M. P. Burnier explique qu'il faut mener une réflexion sur le rapport coûts-revenus afin de pouvoir mener une politique plus globale à moyen terme. D'autre part, la commission encourage les partenaires à ce mettre ensemble, à discuter et à valoriser ce patrimoine et ceci pas seulement pour la période hivernale.

M. Mani rappelle que voilà plusieurs années que des financements supplémentaires sont demandés aux communes et aimerait savoir si c'est bien la dernière fois que des deniers seront demandés aux collectivités publiques et notamment aux communes.

M. D. Dumartheyry l'espère fortement et souhaite vraiment enlever les pierres se trouvant dans la chaussure de Télé-Dôle.

M. Mani aimerait savoir si une projection financière sur les cinq prochaines années a été faite afin de pouvoir donner des explications solides aux conseillers communaux lors de la présentation de ce préavis.

M. Möhr est très gêné par le financement au franc par habitant et ne votera pas positivement tout en précisant qu'il n'est pas du tout opposé à ce projet.

M. le Président apporte quelques précisions dans la mesure où il fait partie du Conseil d'Administration de Télé-Dôle en tant que représentant du NStCM. Il rappelle que des plans à moyens termes sont faits, avec des variantes. En tant qu'administrateur, il voit les comptes et notamment ce qu'il se passe au niveau de SOGESTAR. Cette entité tourne dans la mesure où le tiers de son budget est assuré par l'Etat français. M. le Président fait la comparaison avec la culture et les spectacles qui coûtent toujours plus, plus il y en a. L'équilibre est donc très difficile à trouver, avec une exploitation qui doit être au minimum de cent jours par saison.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote.

Le préavis N° 41-2014 est accepté par 75 oui, 2 non et 5 abstentions

15) Postulat Pierre Wahlen

M. le Président passe la parole à M. P. Wahlen. Celui-ci donne quelques explications au sujet du rôle que les signataires du postulat aimeraient donner au Conseil Régional et à son Conseil Intercommunal auquel une organisation bicamérale devrait être donnée.

Contrairement à ce qui est mentionné dans le texte, le groupe propose que ce postulat soit renvoyé à une commission ad'hoc.

M. G. Creteigny remercie le postulant et les signataires pour l'intérêt qu'ils ont pour la pérennité et le fonctionnement du Conseil Régional et du souci qu'ils ont, comme d'ailleurs la Commission des Investissements. Il pense qu'il va falloir travailler sur cet objet dans un temps qui est compté dans la mesure où si ce postulat est renvoyé directement au CODIR, il sera transmis à la commission des investissements qui travaille justement sur ce thème. Si l'assemblée décidait de le renvoyer à une commission ad'hoc devant définir sa recevabilité, un temps précieux serait perdu.

M. P. Wahlen relève l'intérêt d'élargir le débat en passant par une commission ad'hoc plutôt que de donner cet objet directement au CODIR. La proposition est donc maintenue de passer par une commission ad'hoc.

M. P.-A. Schmidt ayant lu attentivement ce postulat a compris la demande de renvoi à la commission des investissements. Il se demande si le texte a changé.

M. le Président, relève qu'effectivement entre le texte du postulat distribué et le résumé du jour, une différence existe au niveau du destinataire devant statuer sur le document. M. Wahlen répond que si cette diversion n'est pas possible, le groupe s'en tiendra au texte remis.

M. N. Walther donne quelques précisions quant au traitement de ce postulat, rejoignant ainsi les dispositions règlementaires et propose de ce fait de renvoyer ce postulat directement au CODIR.

M. P.-A. Schmidt appelle de ces vœux que ce document soit transmis directement au CODIR au vu du travail effectué actuellement par la commission des investissements.

M. F. Mani ne voit pas comment les membres du Conseil Intercommunal pourraient se déterminer en toute connaissance de cause dans la mesure où ce postulat est arrivé fort tardivement sur les bureaux des délégué-e-s. Il propose donc de repousser la décision à la prochaine séance.

M. Y. Ravenel pense que la majeure partie du postulat rejoint les réflexions de la commission des investissements et qu'il faut donc se poser la question sur la pertinence de le traiter en parallèle avec les travaux en cours.

M. P. Buchs rappelle que le but de ce postulat était d'ouvrir le débat et qu'il se réjouit que cela soit le cas. Il se base sur le droit d'initiative des Conseillers et Conseillères Intercommunaux et précise que le groupe ira jusqu'au bout de ce droit. Il relève que l'on parle de la commission des investissements et pas d'une commission de refonte du Conseil Régional et qu'il serait donc intéressant d'avoir des éclaircissements à ce sujet sachant que des modifications du mandat de la commission sont intervenus en cours de route.

M. P.-A. Schmidt répond en rappelant l'historique de la commission qu'il préside et de l'interrogation ayant surgit sur les solutions de financement sans que des questions sur le fonctionnement de base ne soient posées. Trois pistes ont donc été suivies, dont celle sur le fonctionnement du Conseil Régional, pour lequel un rapport a été rendu.

Mme Bermejo confirme que le but de ce postulat est de sensibiliser les déléguées et délégués à la question de la Région et de donner des éléments déclencheurs complémentaires à la commission des investissements.

M. P.-A. Schmidt apprécie ces propos et précise qu'il ne désirait pas s'opposer aux postulants, mais qu'il désirait éviter le travail de commissions œuvrant en parallèles. Il se réjouit de l'enrichissement de ce thème et des résultats qui pourront en découler.

M. Cretegnny rappelle que si le postulat, accepté, arrive directement en main du CODIR, le travail de la commission et le contenu du postulat permettront d'enrichir le débat et une réponse complète et globale pourrait être élaborée à l'intention du Conseil Intercommunal.

M. le Président demande à M. Wahlen si ce postulat peut être envoyé directement au CODIR, ce qui est accepté. De ce fait, M. le Président demande à l'assemblée si elle rejoint cette proposition.

Le postulat est renvoyé au CODIR par 72 oui, 6 non et 4 abstentions

16) Dépôt de préavis

M. G. Cretegnny annonce qu'il y aura deux préavis pour la prochaine séance. Il s'agit de :

Préavis N° 42-2014 : "Réseau OQE Nyon-région"

Préavis N° 43-2014 : "Maison des vins de la Côte "

Sont nommés dans les commissions ad'hoc :

Préavis N° 42-2014 : Mme Byrne Garelli et MM. Y. Ravenel (1^{er} nommé), C. Farine, Ph. Schirato et S. Melly

Préavis N° 43-2014 : Mme Bermejo-Dubois (1^{ère} nommée) et MM. P. Wahlen, J.-P. Friedli, L. Kilcherr et F. Costiou

Ces préavis seront également examinés par la commission de Gestion et des Finances.

17) Divers

M. D. Collaud revient sur la répartition financière du budget et demande au CODIR s'il n'y aurait pas lieu de revoir celle-ci.

Le CODIR en prend note.

M. P.-A. Schmidt soulève la question de la participation financière aux Variations Musicales et du fait de l'accueil du "Luna Festival " à Nyon. Dans le préavis de la Ville de Nyon, une aide du Conseil Régional se situe à hauteur de CHF 200'000.-- et il aimerait savoir si cette information est correcte. De plus, il se demande comment deux festivals de cette notoriété et qualité peuvent cohabiter et il aimerait savoir ce qu'il va se passer l'année prochaine.

M. G. Produit se réjouit de l'offre culturelle qui s'étoffe. Il a également été surpris par les affirmations figurant dans le préavis nyonnais et des explications ont été demandées. Il confirme qu'aucune aide n'a été demandée au Conseil Régional surtout à cette hauteur et que se pose maintenant la question de la suite qui devra être donnée à cette situation.

M. P.-A. Schmidt insiste sur le côté peu "fair-play" et annonce que les communes de Terres-Saintes ont d'ores et déjà décidé de soutenir financièrement les Variations Musicales et encourage les communes du district à en faire de même.

M. G. Cretegnny prend un moment pour la prise de congé de M. P. Stampfli qui quitte le CODIR après 12 ans d'activités ayant commencé au sein de l'ARN. Il le remercie chaleureusement pour toutes ces années d'activités et de collaborations fructueuses.

M. P. Stampfli rappelle sa trajectoire partagée avec une équipe qui avait du caractère, mais avec laquelle il a eu beaucoup de plaisir à travailler au fil des années.

Le poste des divers étant épuisé, M. le Président annonce les dates des deux prochaines séances à savoir :

- mercredi 10 septembre à Duillier
- mercredi 10 décembre

puis il passe la parole à M. F. Deblüe, Syndic des lieux, qui présente très brièvement sa commune dans la mesure où d'autres activités attendent celles et ceux qui le désire, à savoir le match de football Suisse-Uruguay et le verre de l'amitié.

La séance est levée à 22h15.

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président

Eric Hermann



Le Secrétaire

Andres Zähringer

Arzier - Le Muids, le 2 septembre 2014